

**Canada  
Province de Québec  
M.R.C. de Beauharnois-Salaberry  
Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka**

**2018/02/15**

Procès-verbal de la **séance extraordinaire** du conseil de la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka, tenue **le 15 février 2018 à 18 h 00** au Centre municipal situé au 221 rue Centrale, sous la présidence de la mairesse, M<sup>me</sup> Caroline Huot.

Sont présents les conseillers suivants :

M<sup>me</sup> Anne-Marie Gauthier

M. François Guinois

M<sup>me</sup> Louise Théorêt

M. Michel Taillefer

M. Réjean Dumouchel

M. Mario Archambault

M. Maxime Boissonneault, directeur général et secrétaire-trésorier, est aussi présent.

Conformément aux articles 152 et 153 du Code municipal du Québec, le directeur général et secrétaire-trésorier a donné par écrit un avis spécial de convocation de la séance extraordinaire de ce jour à tous les membres du conseil. Les membres du conseil constatent avoir reçu la signification de l'avis tel que requis par la loi.

#### **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Les membres présents à l'ouverture de la séance, formant quorum, la séance est déclarée ordinairement constituée par la présidente.

**2018-02-15-043**

#### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Mario Archambault

- Que l'ordre du jour soit adopté comme déposé.

Adoptée

**2018-02-15-044**

#### **AUTORISATION DE SIGNATURE – ENTENTE INTERMUNICIPALE AVEC LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-URBAIN-PREMIER – SERVICE D'URBANISME**

**CONSIDÉRANT** les besoins actuels et temporaires de la Municipalité pour son service d'urbanisme;

**CONSIDÉRANT** les articles 569 et suivants du *Code municipal du Québec*;

**CONSIDÉRANT** l'offre de la Municipalité de Saint-Urbain-Premier;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Réjean Dumouchel

- Que soit adoptée une entente intermunicipale pour le service d'urbanisme entre la Municipalité de Saint-Urbain-Premier et la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka ayant pour objet de permettre à la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka de recevoir les services d'une inspectrice municipale le temps nécessaire pour combler les besoins actuels et temporaires;
- Que la mairesse, Caroline Huot, et le directeur général, M. Maxime Boissonneault, soient autorisés à signer les documents relatifs à cette entente.

Adoptée

**2018-02-15-045**

#### **NOMINATION – INSPECTRICE MUNICIPALE ET RESPONSABLE DE LA DÉLIVRANCE DES PERMIS ET CERTIFICATS**

**CONSIDÉRANT** la résolution 2018-02-15-044 ;

**CONSIDÉRANT** l'article 119 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

**CONSIDÉRANT** le règlement 149-2002 sur les permis et certificats précisant les fonctions et devoirs du fonctionnaire désigné ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mme Anne-Marie Gauthier

- Que la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka nomme madame Julie Rivard fonctionnaire désignée au titre d'inspectrice municipale pour l'application des règlements de zonage, de lotissement, de construction et de permis et certificats et de tous les règlements découlant de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;
- Que cette nomination se fasse selon les conditions prévues à l'entente intermunicipale.

Adoptée

#### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune personne n'est présente à la séance extraordinaire.

#### **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, la présidente déclare la clôture de la séance. Il est 18 h 03.

(original signé)

Caroline Huot  
Mairesse

(original signé)

Maxime Boissonneault  
Directeur général et secrétaire-  
trésorier